

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DE LA CHARBONNIERE
N°012-2026

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que la société COLAS France-Annecy située 81, route de Clermont 74330 Sillingy doit intervenir du lundi 20 avril au mercredi 22 avril 2026 Route de la Charbonnière pour réaliser des travaux de réfection d'enrobés ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

Arrête :

Article 1^{er}. - La Route de la Charbonnière sera fermée dans les deux sens de la circulation du lundi 20 avril au mercredi 22 avril 2026 de 08h30 à 17h00 en raison de travaux de réfection des enrobés, depuis l'intersection de la Route de Serraval jusqu'au numéro 169, Route de la Charbonnière. Cf. plan ci-joint.

Article 2. — Du lundi 20 avril au mercredi 22 avril 2026, il sera interdit de circuler et de stationner au droit du chantier, dérogation aux véhicules de chantier.

Article 3. – Une déviation sera mise en place par la Route du Trasserand.

Article 4. - La société COLAS France-Annecy est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

Article 5. - La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

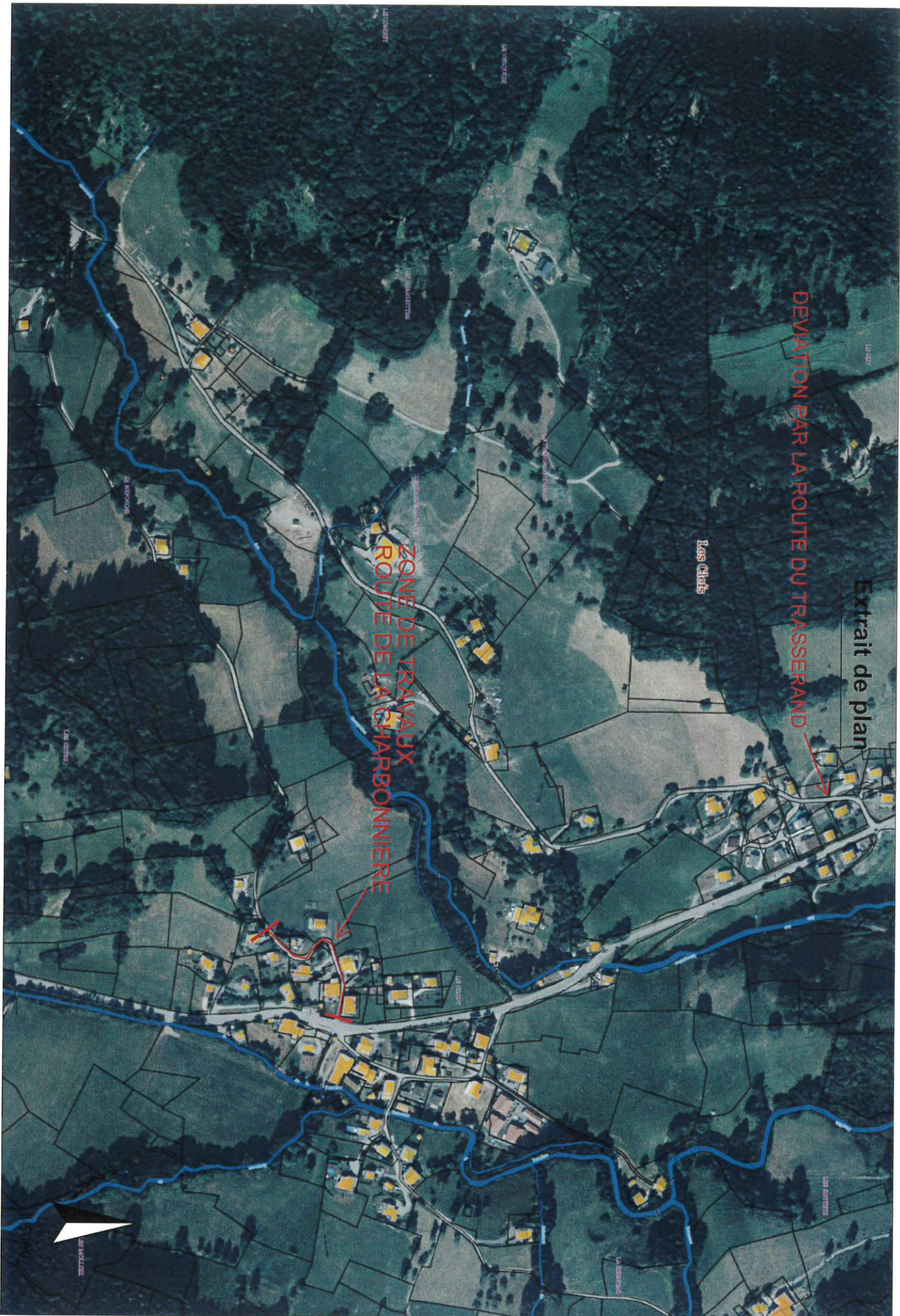
Article 6. - M. Le Maire,
Les Services Municipaux,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,
La société COLAS France-Annecy,
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Les Clefs, le 10 avril 2026

Le Maire,
Sébastien BRIAND

Arrêté affiché le : 10/04/2026





Extrait de plan

DEVIATION PAR LA ROUTE DU TRASSERAND

ZONE DE TRAVAUX
ROUTE DE LA CHARBONNIERE

Les Clats



1:5000